

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 (ROB)

*Annexé à la délibération N°DEL20250227\_01  
portant sur le débat d'orientation budgétaire 2025*



# Obligation légale du ROB

## Références

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

La loi Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) est venu modifier les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'Orientations budgétaires (DOB).

Il permet à l'assemblée délibérante de disposer des informations qui ont présidé à l'élaboration des orientations budgétaires :

- Éléments de contexte – indicateurs de besoins sociaux
- Orientations de la ville et projets des services
- Rapport financier (résultat 2024 et provisoire 2025)

## Objectifs

- Informer les élus locaux de la situation financière de la collectivité et les évolutions de l'environnement économique général
- Permettre aux élus locaux de débattre sur les orientations du budget à venir et un vote éclairé de celui-ci

# Obligation légale du ROB (suite)

## Contenu

Le ROB sert de base au DOB et doit contenir :

- Les orientations budgétaires de la collectivité : évolution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, notamment en matière de concours financiers de l'État, de fiscalités, de tarification des services publics locaux et de subventions.
- Les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'EPCI ou groupement dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels envisagés : plan pluriannuel d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme
- La structure et la gestion de la dette : informations et perspectives concernant l'encours de la dette ainsi que le profil de l'encours de la dette que la collectivité envisage pour la fin de l'exercice

## Délais

Le référentiel budgétaire et comptable M57 intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et constitue le support de l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes des collectivités locales.

### **DOB/ROB**

Le rapport doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion au cours de laquelle le débat est inscrit à l'ordre du jour. L'entité doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines avant l'examen du BP.

### **Budget primitif**

Le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil Municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Cette exigence s'impose chaque année lors du vote du budget.

## Contexte macro-économique :

Les perspectives économiques demeurent incertaines en raison de la persistance d'un contexte international instable, de l'instabilité gouvernementale



Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 044-264402215-20250227-DEL\_20250227\_01-DE



### Une croissance au ralenti et une tension sur la dette publique

- ❖ Malgré un contexte international peu porteur, la croissance de l'économie française en 2024 est de +1,1 %, et serait de nouveau de cet ordre en 2025
- ❖ La situation relative aux taux d'intérêt est plutôt favorable, avec un abaissement significatif du taux directeur de la BCE à fin 2025.
- ❖ Un déficit public atteint 6,1% du Produit intérieur Brut (PIB). Cette situation budgétaire très dégradée a des conséquences sur la capacité d'endettement de la France.

### Inflation et chômage contenus en 2024, une stabilisation en 2025

- ❖ La hausse des prix à la consommation s'établissait à +2 % sur un an en septembre 2024. Pour 2025, la Banque de France prédit un chiffre de 1,6%. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie.
- ❖ Le chômage reste globalement stable en 2024 (7,4%) mais devrait remonter à 7,6% d'ici la mi-2025 selon l'INSEE avec un ralentissement du marché de l'emploi.

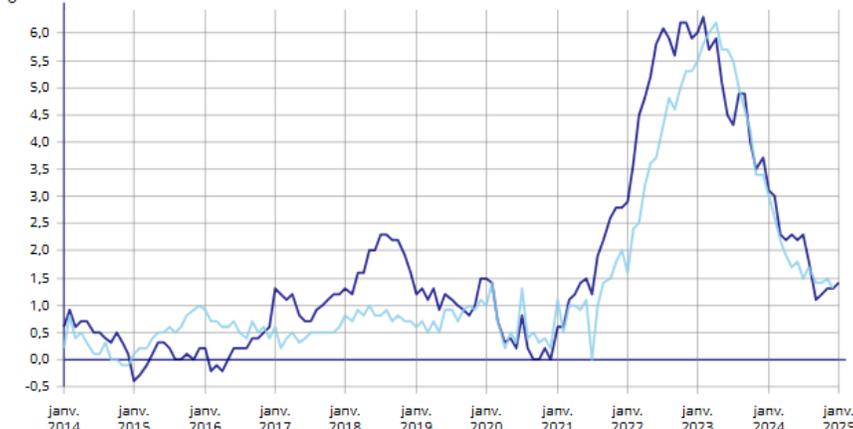
### Accroissement continu des inégalités

- ❖ Malgré leurs revalorisations, les minima sociaux perdent du pouvoir d'achat.
- ❖ Les postes « énergie », « logement » et « alimentation » prennent un poids prépondérant dans le budget des ménages.

En janvier 2025, les prix à la consommation augmentent de 1,4 % sur un an

#### Indice des prix à la consommation

— Indice des prix à la consommation  
— Indice d'ensemble sous-jacent  
glissement annuel en %



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee.

# Projet de loi finances 2025

## Un PLF au parcours inédit

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la [dissolution](#) de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de **60 Md€** et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

**Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024**, une [loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024](#) afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la [loi de finances](#) initiale pour 2025.

En janvier 2025, **le nouveau Premier ministre, François Bayrou** avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Le 5 février 2025, le Premier ministre a engagé la responsabilité du gouvernement, via l'article 49.3 de la Constitution, pour faire adopter sans vote en nouvelle lecture la partie "recettes" du PLFSS. Peu avant l'Assemblée nationale avait adopté sans vote l'article liminaire et la 1e partie du texte, la motion de censure déposée le 3 février par les députés de La France insoumise (LFI), écologistes et communistes, ayant été rejetée.

**Le Jeudi 06 février, le Sénat a définitivement adopté le projet de loi de finances.**

Il prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

La Loi Finances 2025 est publiée au Journal officiel le **15 février 2025**

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 044-264402215-20250227-DEL\_20250227\_01-DE

S<sup>2</sup>LO

## Où en est-on ?

Conseil des ministres

10 octobre 2024

Dépôt au parlement

10 octobre 2024

Examen et adoption

6 février 2025

Adoption définitive

Promulgation

# Les réformes en cours

## ❖ Nouvelles mesures et changements en vigueur à partir du 1er janvier 2025



### • Famille et enfance

[La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi](#) confie aux communes le rôle d'**autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant**. Elles ont désormais la charge de **bâtir une politique répondant aux besoins des enfants et des familles de leur territoire**.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, toutes les communes doivent :

- **recenser les besoins** des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et de modes d'accueil, ainsi qu'**informer et accompagner les familles** et les futurs parents dans leur parentalité et dans leur recherche d'un mode d'accueil.
- rendre un avis obligatoire sur l'opportunité d'installation d'un établissement d'accueil de droit privé, au regard des besoins de leur territoire. Cet avis conforme sera nécessaire au porteur de projet pour lancer la procédure d'autorisation auprès du département.



### • Revalorisation des prestations sociales et ASPA

Revalorisations des plafonds de ressources des prestations familiales (+ 4,8%), de l'allocation veuvage (+ 2,2%), des pensions d'assurance vieillesse (2,2%)

L'ASPA est portée à 1034,28€ par mois pour 1 personne seule et 1605,73€/mois pour un couple



### • Retraites et branches vieillesse

Les pensions de retraite de droit propre et de droit dérivé des régimes de base (y compris les régimes dits intégrés) et du régime complémentaire des indépendants, ainsi que leurs majorations (minimum contributif et minimum de réversion), sont revalorisées de **2,2 %**.

## Contexte National / Les réformes en cours

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 044-264402215-20250227-DEL\_20250227\_01-DE

S<sup>2</sup>LO



### • **Personnes en situation de Handicap**

Revalorisation de la **pension d'invalidité** (+ 2,2%)

Revalorisation du montant de l'**allocation journalière de proche aidant (AJPA)** et de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Indexé sur le SMIC, le montant de l'AJPA est de 65,8€ en 2025



### • **Santé**

#### **Nouveau carnet de santé avec une rubrique sur les troubles du neurodéveloppement**

Un nouveau carnet de santé sera distribué aux parents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il proposera **notamment des informations sur les troubles sensoriels et du neurodéveloppement**. Cette nouvelle rubrique vise à alerter les parents sur l'**importance d'une détection précoce des troubles du neurodéveloppement** : spectre de l'autisme, troubles du développement intellectuel, troubles dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe), trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. Elle fournit des **grilles de dépistage pour les médecins** afin de faciliter le repérage des écarts de développement et ainsi améliorer au plus tôt la trajectoire développementale de l'enfant concerné.



### • **Extension de l'accompagnement rénové à tous les bénéficiaires du RSA**

La loi plein emploi prévoit la généralisation des nouvelles modalités d'accompagnement des allocataires du RSA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ainsi, dès le début d'année, tous les bénéficiaires du RSA seront inscrits à France Travail et pourront bénéficier d'un nouveau parcours d'accompagnement intensif et personnalisé pour les aider dans la construction d'un projet professionnel, avec notamment la signature d'un contrat d'engagement.



### • **Assurance chômage : évolution des règles au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

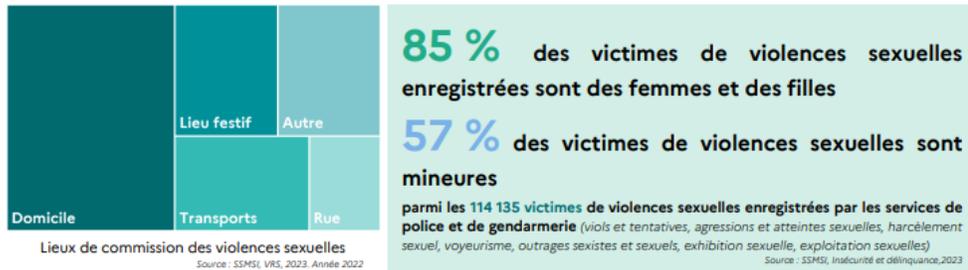
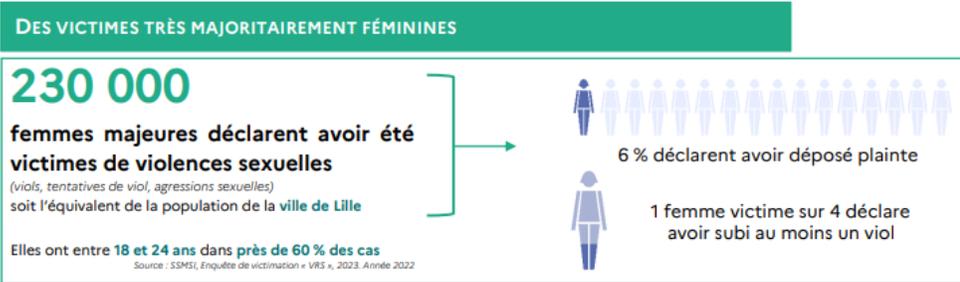
Au programme : modification du mode de calcul pour le SJR, mensualisation de l'ARE sur 30 jours, impact de la réforme sur l'âge légal de départ à la retraite sur les chômeurs seniors, conditions d'accès assouplies pour les travailleurs saisonniers ...

# Contexte Social en France :

Le CCAS de Trignac essaye de faire face à ce contexte social en utilisant les aides existantes, en en créant de nouvelles et participant à des actions collectives sur ces thématiques suivantes : précarité, mal-logement, publics fragiles, seniors, mais aussi en luttant contre les violences faites aux femmes qui restent encore trop nombreuses

## Violences sexuelles

Chiffres clés 2023 de l'observatoire des violences faites aux femmes



**2,2 fois plus** de victimes de violences sexuelles enregistrées par rapport à 2016



- ❖ **L'actualité judiciaire de 2024** (ex : procès de Mazan, 92 féminicides...) a continué d'interpeller la société et les politiques sur les violences faites aux femmes, en France. Ces faits d'actualité démontrent l'importance de continuer à faire de la prévention, de mettre en place des solutions (ordonnance éloignement, relogement...)

Envoyé en préfecture le 03/03/2025  
Reçu en préfecture le 03/03/2025  
Publié le 03/03/2025  
ID : 044-264402215-20250227-DEL\_20250227\_01-DE

## Violences conjugales

### DES VICTIMES TRÈS MAJORITAIREMENT FÉMININES



96 femmes victimes de féminicides\*  
327 femmes victimes de tentatives de féminicides\*  
773 femmes victimes de (tentatives de) suicide suite au harcèlement par (ex-)conjoint\*\*

\*Source : Délégation aux victimes, Étude sur les morts violentes au sein du couple, novembre 2024 \*\*Source : SSMSI, Insécurité et délinquance 2023

**1 196** femmes victimes de (tentatives de) féminicides au sein du couple, directs ou indirects soit plus de 3 femmes par jour

Mise à jour du 22/01/2025

**373 000**

femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences au sein du couple (physiques, sexuelles et/ou psychologiques ou verbales) soit plus que la population de la ville de Nice



1 femme victime sur 6 déclare avoir déposé plainte



70 % déclarent avoir subi plusieurs faits de violences

Source : SSMSI, Enquête de victimation « VRS », 2023, Année 2022

**85 %** des victimes de violences au sein du couple enregistrées sont des femmes

Soit 230 160 femmes victimes parmi les 270 710 victimes de violences au sein du couple enregistrées par les services de police et de gendarmerie (hors féminicides et homicides)

Source : SSMSI, Insécurité et délinquance, 2023

**45 %**

La part des viols au sein du couple parmi l'ensemble des faits de viols dont les femmes majeures sont victimes

Source : SSMSI, Insécurité et délinquance, 2023

### DES AUTEURS QUASI-SYSTÉMATIQUEMENT MASCULINS

**92 %** des personnes condamnées pour des faits de violences au sein du couple sont des hommes

parmi les 40 409 auteurs qui ont été condamnés

Source : SSER, Fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques. Donnée provisoire



**93 %** des femmes victimes de violences au sein du couple déclarent que l'auteur était un homme

Source : SSMSI, VRS, 2023, Année 2022

# Répondre aux besoins du territoire

Chaque année le CCAS actualise son rapport d'activité. L'analyse de ces données et leur évolution permet de dégager des axes prioritaires en matière d'action sociale, ayant pour objectifs le déploiement de nouvelles actions si besoin, le maintien ou le réajustement des actions en cours. En 2022, le CCAS a réalisé le portrait social de la ville, qui met en perspective des données statistiques. Le diagnostic des enjeux sociaux permet de poser une vision transversale des enjeux sur le territoire afin d'objectiver les changements et de les prioriser.

## Démographie Trignac – Insee 2021/2022

**8 316 habitants** (contre 8 106 en 2021) + **0,8 % augmentation par an (2021-2022)**  
 (+0,3% par an dû au solde naturel et 0,5% dû au solde migratoire)



**8316**  
 Habitants au  
 1<sup>er</sup> janvier 2022



**3 599** ménages  
**2,21** personne(s) par ménages  
**67,1%** de propriétaires au sein des résidences principales

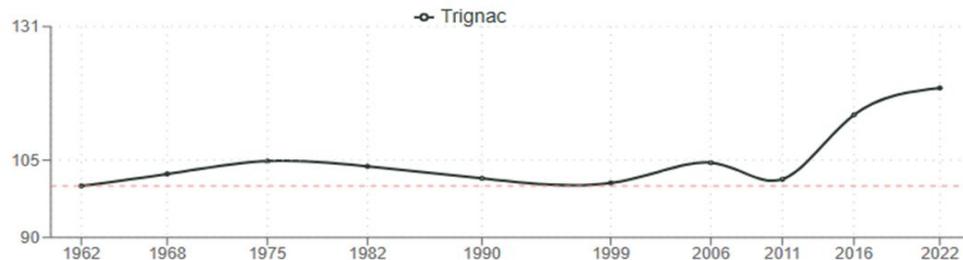


**14,0%**  
 Le taux de pauvreté au seuil de 60%  
 (13,2% Agglo /10,5 dept /14,9 France)



**1 768€**  
 Le niveau de vie mensuel médian (1893€ Agglo/ 2010€ dept)

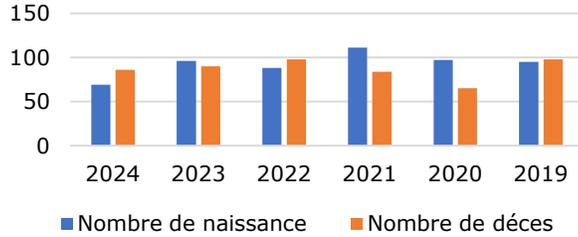
Population municipale (Pop. de référence) (base 100)



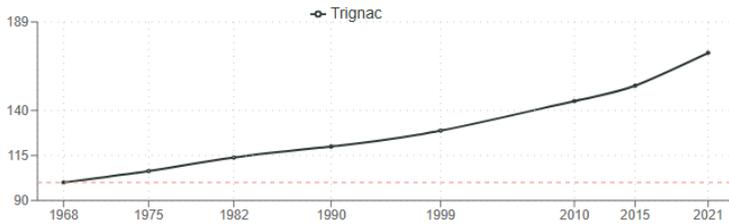
Source(s) : Insee, RP

# Démographie / Structures familiales

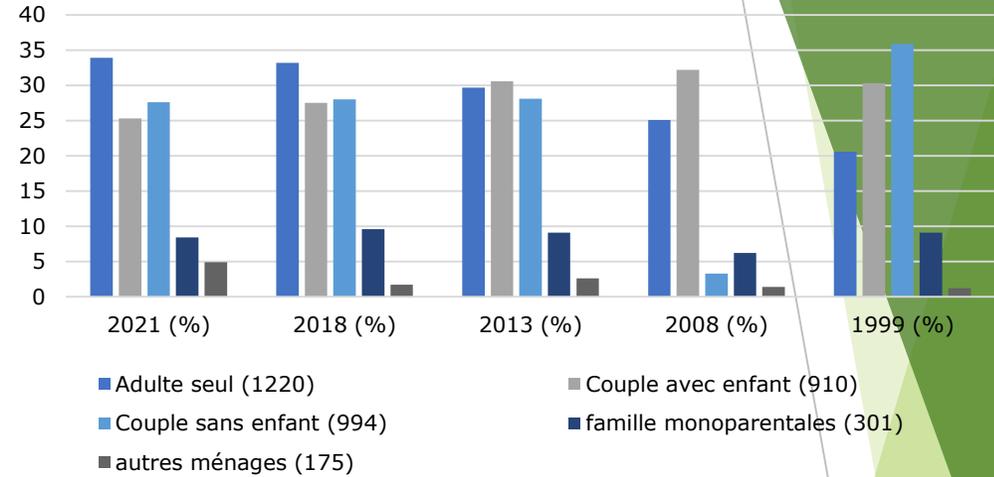
## Rapport naissance / décès



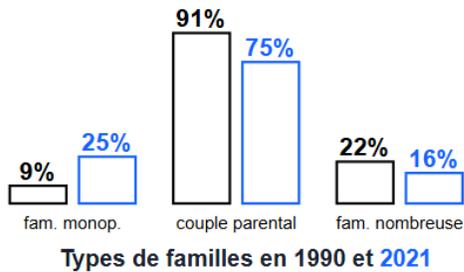
Nombre de ménages (base 100)



Ménages et structures familiales  
 3600 en 2021  
 3481 ménages en 2018 (+ 3,42%)



## Les familles



Types de familles en 1990 et 2021

**1211** familles avec enfants(s)  
 +7,9% entre 2015 et 2021  
 33,6% des ménages sont des familles avec enfants



## Niveau de vie mensuel médian:

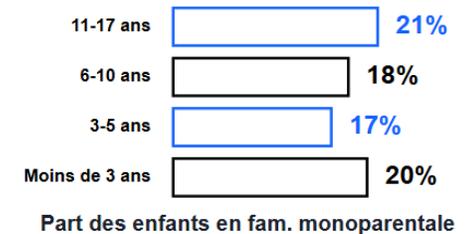
**1825€** des couples parentaux  
**1356€** des familles monoparentales



## Le taux de pauvreté au seuil de 60% - famille

Couples parentaux **9%**  
 (9,6% Agglo / 7,4 Dept)

Familles monoparentales **33%**  
 (31,3% Agglo / 26,4 dept)



## ➤ Les séniors



**2111** seniors de 60 ans et plus  
**+11,2%** entre 2025 et 2021  
**26%** de la population a 60 ans et plus ( 29,4% Agglo / 24,3% Dept)

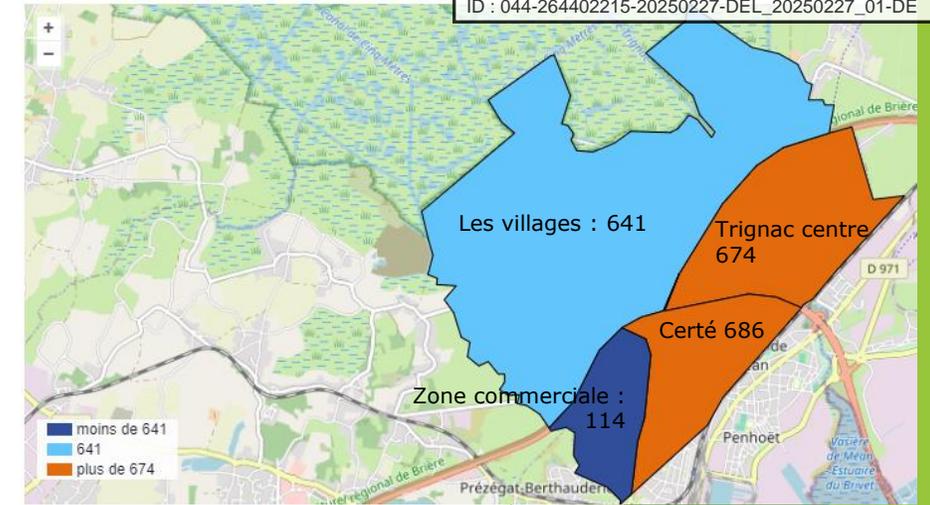


**701** seniors de 75 ans et plus  
**+1,9%** entre 2015 et 2021  
**8,6%** de la population (10,9% agglo / 8,6 dept)

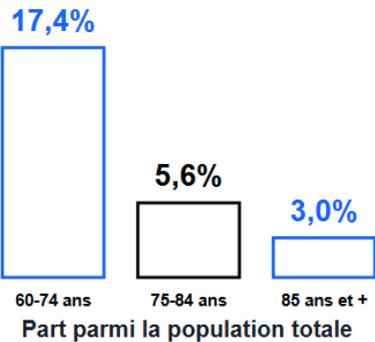


**28,6%** des + 60 ans et plus vivent seuls à domicile  
**40,8%** des 75 ans et plus seuls à domicile

Population de 60 ans et plus



Envoyé en préfecture le 03/03/2025  
 Reçu en préfecture le 03/03/2025  
 Publié le 03/03/2025  
 ID : 044-264402215-20250227-DEL\_20250227\_01-DE

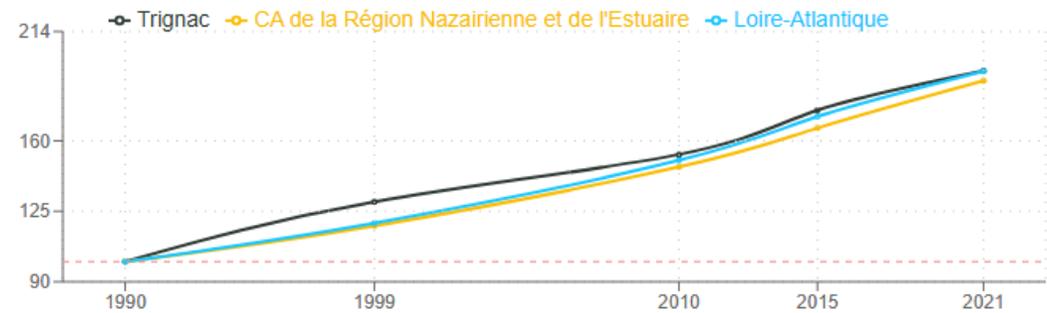


### Niveau de Vie mensuel médian

**1824€** pour les 60 -74 ans  
 (2004€ Agglo / 2102€ dept)

**1762€** pour les 75 ans et +  
 (1928€ Agglo / 1930€ dept)

Population de 60 ans et plus (base 100)



Source(s) : Insee, RP

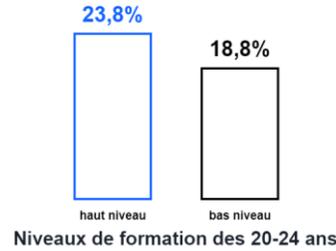
## ➤ Les jeunes



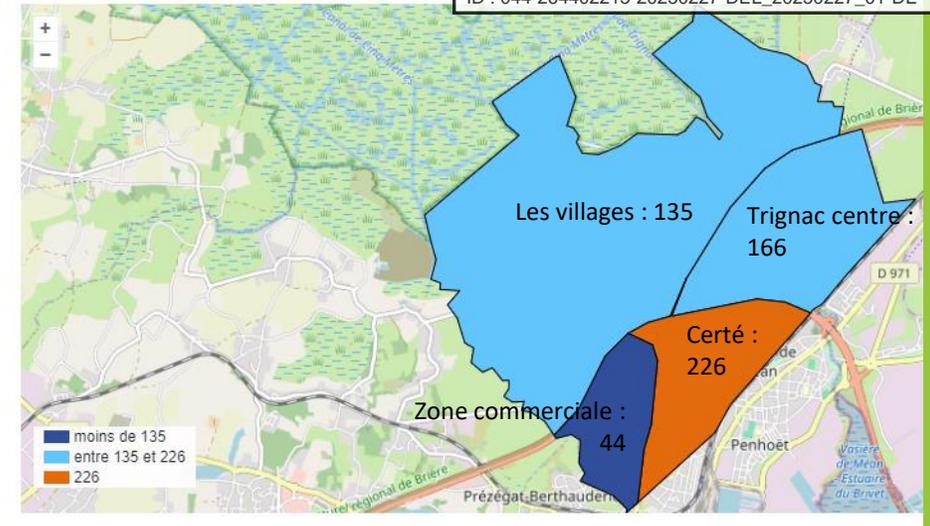
**571** Jeunes 18-24 ans  
**+15,8%** entre 2015 et 2021  
**7%** de la population entre 18 et 24 ans



**33,1%** des jeunes vivent en logement autonomes (49,2% Agglo)



Nombre de jeunes de 18-24 ans



**25,86%** des -26 ans (97 jeunes) sont demandeurs d'emploi (cat A)- Evolution de + 24,4%  
 Observatoire France Travail – Déc. 2024

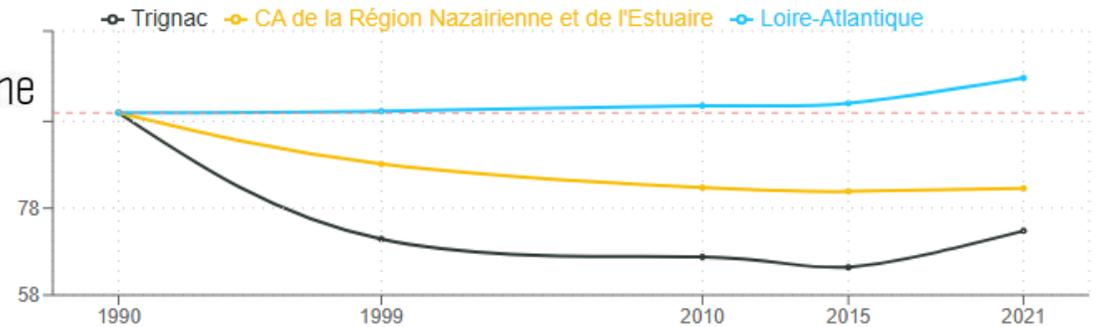


**18,1%** des jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation



**118** jeunes accompagnés en 2024  
**47** 1<sup>er</sup> accueil  
**72** entrées en situation d'emploi  
**32** entrées en situation de formation

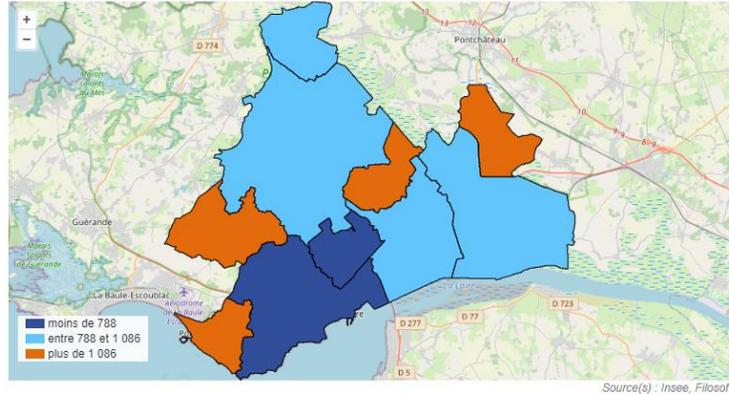
de jeunes de 18-24 ans (base 100)



Source(s) : Insee, RP

## ➤ Revenus et fragilité :

Revenus fiscaux déclarés des ménages par uc - moyenne mensuelle (€) - 1er décile



Part des ménages fiscaux non imposés en 2021 (Filosofi – Insee) :

Trignac : 52%  
Agglo Saint Nazaire : 47,4%  
Loire-Atlantique : 43,9%



31 décembre 2021 Revenus fiscaux déclarés des ménages par uc - moyenne mensuelle (€) #- 1er décile

Besné	1 202
Chapelle-des-Marais	928
Donges	968
Montoir-de-Bretagne	788
Pornichet	1 122
Saint-André-des-Eaux	1 271
Saint-Joachim	948
Saint-Malo-de-Guersac	1 086
Saint-Nazaire	533
Trignac	698

Source(s) : Insee, Filosofi

## Quelle est la pauvreté des populations ?

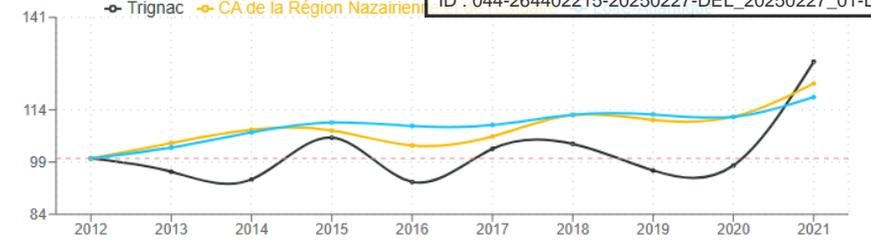
### La pauvreté

Taux de pauvreté à 60%

Rang	Communes - Loire-Atlantique	Valeur (au 2021-12-31)
1	Châteaubriant	18,0
5	Guémené-Penfao	16,0
6	Auessac	16,0
7	Paimbœuf	15,0
<b>8</b>	<b>Trignac</b>	<b>14,0</b>
9	Rougé	14,0
10	Saint-Nicolas-de-Redon	14,0
11	Ancenis-Saint-Géréon	13,0
221	Aigrefeuille-sur-Maine	nd.

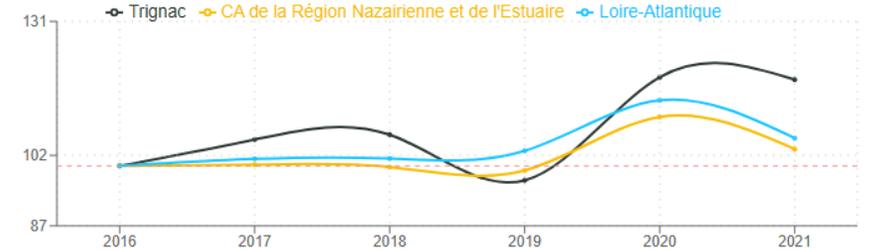
Source(s) : Insee, Filosofi & estimations ©Compas

Nombre de personnes pauvres (base 100)

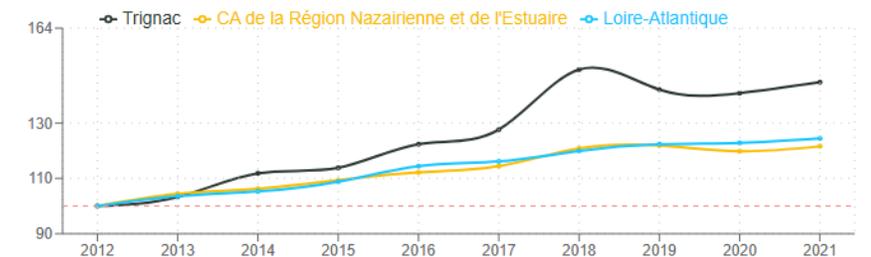


Nombre de foyers allocataires du RSA (base 100)

232 foyers allocataires CAF à Trignac



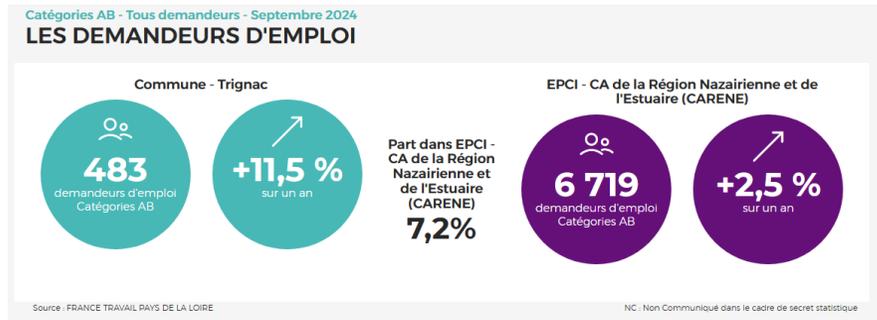
Nombre de foyers allocataires de l'AAH (base 100) 220 bénéficiaires AAH/ AEH à Trignac en 221



Envoyé en préfecture le 03/03/2025  
Reçu en préfecture le 03/03/2025  
Publié le 03/03/2025  
ID : 044-264402215-20250227-DEL\_20250227\_01-DE



# Chômage



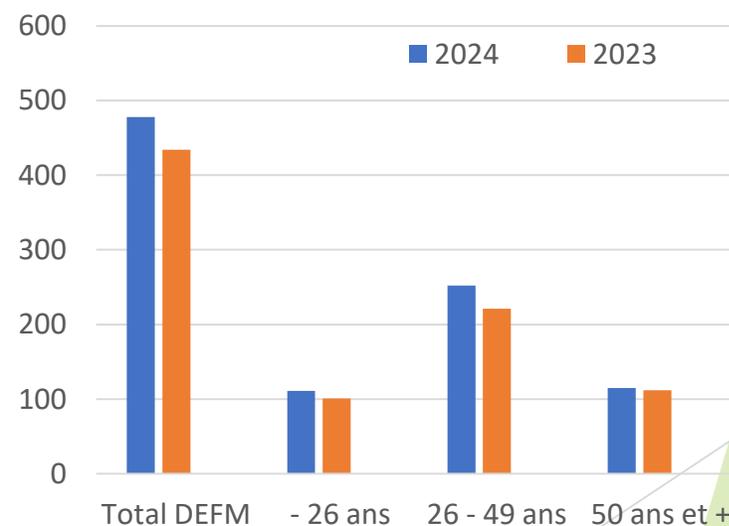
Catégories AB - Tous demandeurs - Septembre 2024  
**TYPOLOGIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

	Nombre		Evolution annuelle	
	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
<b>Sexe</b>				
● Homme	226	3 258	+22,2%	+6,6%
● Femme	257	3 461	+3,6%	-1,1%
<b>Age</b>				
● Moins de 26 ans	112	1 346	+15,5%	+3,5%
● 26 - 49 ans	260	3 610	+14,5%	+3,5%
● 50 ans et plus	111	1 763	+1,8%	-0,3%
<b>Ancienneté</b>				
● Inscrits depuis moins d'un an	329	4 367	+12,7%	+4,1%
● Inscrits depuis 1 an ou plus - DELD	154	2 352	+9,2%	-0,4%

## Demandeurs d'emploi AB

- **catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)

## Nombres d'inscrits Cat AB DEFM



\* Demandeur d'emploi en fin de mois – Statistique France Travail – Septembre 2024

## Solidarité : Les aides sociales facultatives

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 044-264402215-20250227-DEL\_20250227\_01-DE



CCAS		2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Aide alimentaire CTA + CP	Nbre de dossiers instruits	222	199	191	-4,02%
	Nbre foyers bénéficiaires	131	129	124	-3,88%
	Dont personnes isolées	48,09%	51,49%	51,61%	
	Dont Familles monoparentales	35,88%	32,09	26,61%	
	Nombre d'aides accordées	193	170	163	-4,12%
	Montant total	23 340€	20 540€	18 960€	-7,69%
Carte de Bus CTA	Nbre de demandes	11	6	4	
	Nbre foyers bénéficiaires	8	5	4	
	Montant total	121€	48,80€	84€	
Aides facultatives (CP)* hors alimentaire	Nombre de dossiers instruits	43	29	51	+75,86%
	Nombre de Foyers bénéficiaires	39	27	42	+55,56%
	Nombre de personnes isolées	61,54%	50%	42,86%	
	Nombre d'aides accordées	35	21	36	+71,43%
	Montant total	6346,16€	3320,29€	6177,31€	+86,05%
Pack sport	Nombre de dossiers instruits	25	38	31	-18,42%
	Nombre de foyers bénéficiaires	12	18	14	-22,22%
	Nombre d'aides accordées	25	30	31	+3,33%
	Montant Total	1000€	1200€	1240€	+3,33%
Pack loisirs culture + 18 ans	Nombre de dossiers instruits	44	60	51	-15%
	Nombre de foyers bénéficiaires	40	45	45	12,5%
	Nombre d'aides accordées	44	58	46	-20,69%
	Montant Total	1890€	2610€	2205€	-15,52%

## Solidarité : les aides sociales facultatives (suite)

Coup de pouce de Noel	Nombre de demandes	129	115	104	-9,57%
	Nombre foyers bénéficiaires	121	104	98	-5,77%
	Dont personnes isolées (aides accordées)	30.36%	31,37%	55,77%	
	Dont Familles Monoparentales	45.09%	41,67%	30,77%	
	Montant total	6720€	6120€	5 520€	-5,77%

## Analyse des principales interventions du CCAS

### ➤ Solidarité



Il y a eu 453 (463 en 2023) instructions de dossiers d'aides. Ce qui représente 372 foyers (231 en 2023) qui ont bénéficié d'une ou plusieurs aides pour un montant de 34 646,31€ (34 179,09 € en 2023)

- **Aides Alimentaires** : Baisse de 10% environ par rapport à 2023
- **Aides facultatives** (hors alimentaire) accordées avec passage en commission permanente :

Les 6 demandes les plus sollicitées : frais liés au logement 26,15% - Aides au projet 23,99% - Santé 22,83% - Voyages Scolaires 11,01% - Mobilité 7,19 % - Vie Quotidienne 5,31%

- **Coup de Pouce de Noël** 2024 a vu une baisse d'environ 5% d'aides accordées par rapport à 2023.

Situation des demandeurs : 31,52% RSA – 17,39% en emploi – 13,04% retraité – 12,50% en situation de handicap - 11,96% demandeurs d'emploi

- **Packs loisirs / culture et sport** : 59 foyers (49 en 2023) en ont bénéficié  
 66,67% pers. Isolée – 21,57% Familles monoparentales – 9,8% couple sans enfants



# Analyse des principales interventions du CCAS (suite)

## ➤ Accès aux droits



### **Domiciliation**

Le nombre de personnes domiciliées au 31/12/2024 est de 56 (49 en 2023) avec 48 premières demandes (44 en 2023)  
20 renouvellements et un nombre de passages physiques qui est en augmentation (+23%) pour retirer le courrier (640)



### **Tarification solidaire des mobilités**

Les bénéficiaires de la tarification Solidaire Ycéo : 271 foyers (254 en 2023) (50% personnes isolées et 28.35% familles monoparentales) soit (+19.29%) qui représente toujours une forte activité concernant l'instruction des dossiers et de l'accueil du public



### **Tarification sociale de l'eau : nouveau dispositif 2024 de l'Agglo**

50 demandes ont été instruites  
Profil : 54% pers. isolées / 28% Fam. Mono / 16% couple avec enfants/ 2% couple sans enfant



### **Téléassistance : 89 abonnés (81 foyers) actifs au 31/12/2024**

20 premières demandes en 2023 et 22 résiliations  
67 femmes et 22 hommes

# Orientation et projet de service 2025

*Répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité*

## ❖ Action sociale/solidarité

- Poursuivre les ateliers en lien avec le Centre Local de Santé Intercommunal (CLSI)
- Continuer à travailler sur l'axe Mobilité des Seniors et impulser une dynamique à l'échelle de la ville : favoriser la création d'une association de Chauffeurs Solidaires , développer des actions spécifiques de prévention,
- Continuer le travail avec les partenaires (EDS, Soupe aux Cailloux, Mission Locale...)
- Continuer le partenariat avec l'UDAF44 - prestation de services pour la mise en place de permanences Budget

## ❖ Logement/hébergement

- Participation à la CIL et aux ateliers
- Participer à l'expérimentation Désir d'Habiter avec le Pôle Métropolitain, via des enquêtes sensibles auprès des habitants
- Continuer la lutte contre l'habitat indigne
- Poursuite de la convention avec Solidarité Estuaire pour la gestion des logements temporaires

## ❖ Animation sociale

- Continuer à favoriser l'inclusion numérique en lien avec la conseillère numérique
- Mise en place des actions collectives de prévention envers les seniors par le biais d'Appel à Projet
- Mise en place d'une convention avec A Vélo Sans Age : lutte contre l'isolement à domicile des seniors
- Développement du partenariat avec Unis-Cités pour lutter contre l'isolement des Seniors à domicile

## ❖ Gestion de service :

- Recensement des besoins et travail autour de l'amélioration du Standard de l'accueil
- Organiser des rencontres entre services pour favoriser l'interconnaissance
- Finalisation du travail sur l'e-archivage et l'arborescence du service

## Les orientations budgétaires 2025

		2023	2024	Evolution % 23/24	Proposition Budget Prévisionnel 2025	Evolution % 24/25
	<b>Dépenses</b>					
011	Charges à caractères général	60 747,43€	81 430,31€	+ 34,05 %	89 330,36 €	+9,7 %
012	Charges de personnel	24 090,69 €	41 598,46 €	+ 72,68 %	42 550,36 €	+ 2,29%
65	Autres charges de gestion courantes > dont aides 65134	95 €	676,12€		1 750,00€	+ 157,73%
67	Charges exceptionnelles	36 561,74 € 31 285,44 €	39 029,89 € 36 366,95 €	+ 6,75 % + 16,24 %	44 730,00 € 42 000,00 €	+ 14,53 % + 15,49 %
		0,00 €	125,84 €		300,00 €	+ 140 %
	<b>Recettes</b>					
70	Produits de service	77 744,89 €	61 517,75 €	- 20,87 %	57 000 €	- 7,34 %
77	Produits exceptionnels (mandats annulés)	7 294,89€	4 933,75€	- 32 %	1000 €	- 80 %
74	Produits exceptionnels (mandats annulés)	0,00€	724€		0,00 €	- 100 %
	Dotations, Subventions	70 450,00€	55 860€	- 20,71 %	56 000 €	+ 0,25 %
	Dont Participation de la Ville	65 000,00€	54 500€	- 16,15 %	56 000 €	+ 2,75 %
	Dont Participation autres organismes	5 450,00€	1360€	- 75,05 %	0,00 €	
002	Fonctionnement reporté	35 239,71 €	52 242,92 €	+ 48,25 %	32 330,36 €	- 38,11%

Sans anticiper sur le vote du compte administratif 2024 qui interviendra en mars prochain, la tendance qui se dégage fait apparaître un déficit du fonctionnement reporté estimatif d'environ 19 912,56€. Le CCAS poursuit ses efforts de gestion par l'optimisation des dépenses, la réorganisation de service, la recherche de financements externe afin de conserver une situation financière tout en développant des projets en faveur de la solidarité et de l'égalité des chances.

# Evolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement 2024/2023

## ❖ Dépenses

### Augmentation de 34,05% par rapport à 2023

- Les charges générales (011) ont augmenté de 34,05% par rapport à 2023 alors qu'elles avaient baissé de -12,23% en 2022. Cette augmentation s'explique en partie par la réalisation de la thématique mobilité des aînés par le Compas, le nouveau partenariat avec l'UDAF44 pour accompagner et soutenir les ménages dans la gestion budgétaire ainsi que actions de prévention à destination des seniors via des appels à projets et l'inflation des prix en raison de la crise économique actuelle.
- Les charges de Personnel (012) ont augmenté (+581€) suite au passage de la M57 et du changement d'imputation des prestations de l'orchestre et du Guzo, qui sont passés du chapitre 011 au 012.
- Les autres charges de gestion courante (65) ont également augmenté (+6,75%), notamment les aides sociales facultatives (+ 16,24%). Aussi, le passage à la M57 est venu modifier la classification de certains articles qui sont passés du Chapitre 011 au Chapitre 65

## ❖ Recettes

### Baisse de 20,7 % par rapport à 2023

Les produits de services (70) ont baissé 32% :

- Baisse des recettes des concessions cimetières (7031) de -100 % suite au vote d'une délibération de la ville en 2023 sur la suppression du versement d'1/3 des concessions cimetières au CCAS.
- Augmentation des prestations de services (706-88) liées à l'encaissement des activités payantes du CCAS ( +93,83%)

Les subventions versées au CCAS ont également diminué (-20,71%) par rapport à 2023 dont la subvention versée par la ville (-16,15%)

*Le CCAS ne dispose pas de section d'investissement.*

# Perspectives d'évolution des dépenses et recettes par domaine d'activité pour le BP 2025

## Perspectives des dépenses :

### ❖ Solidarité

- Augmentation des crédits - Article 64134 destinés aux secours et aux bons alimentaires (+ 15,49 %) soit 42 000 €
- Maintien de crédits pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser les circuits courts et le mieux manger 1200 €
- Maintien des subventions aux organismes (UNCCAS, UDCCAS) Art. 6281 et MDPH Art. 6568

### ❖ Gestion de service :

- Prise en charge de l'analyse de la pratique professionnelle du travailleur social (500 €) Art. 6184
- Favoriser la cohésion sociale de l'équipe (500 €) autour du thème de la journée Internationale des Droits des Femmes Art. 6184
- Inscription de crédits pour l'archivage des dossier du logiciel métier Concept Elissar : 1500 € Art 6188

### ❖ Action sociale

- Maintien des crédits pour le Partenariat avec l'UDAF44 : 1 permanence/ mois à partir Janvier 2025 afin de proposer un conseil budgétaire + microcrédit : 3500 € - Article 6188
- Mal logement : Achats de matériels pour les visites des logements indécents Art. 60 632

### ❖ Animation Sociale

- 2 journées Escapades : 6000 € Article 6288 pour les prestations loisirs et 1500 € pour les transports collectifs Article 6245
- Augmentation des crédits pour le repas des aînés Festivités de Noël (+1000 €) : augmentation du nombre d'aînés au repas + inflation colis/ repas = 16 750€ - Article 6232
- Maintien des crédits pour les actions de prévention Seniors
  - Appel à projet Seniors 3500€ - Article 6188
  - Animation tout public dont Semaine Bleue: 4000 € - Article 6288
  - Lutte contre l'isolement des seniors : convention *Vélo sans Age* 150 € - Article 6188

## Perspectives des recettes :

Augmentation de la subvention de la ville  
(+ 1500€ par rapport à 2024) = **56 000 €**

## Conclusion

Le CCAS fait l'objet d'une gestion rigoureuse et maîtrisée malgré la crise économique actuelle. Ce résultat ne pourrait être possible sans l'implication des agents du CCAS, qui parviennent à atteindre les objectifs fixés dans un contexte de plus en plus contraints (augmentation de l'activité, accompagnement des personnes pour améliorer les conditions de vie, remplacement des agents absents en maintenant une qualité de service satisfaisante).

L'année 2025 permettra la continuité des aides inscrites dans le règlement des aides sociales facultatives. Les axes prioritaires sont le soutien à la personne âgée à domicile, dans son bien-être et dans le maintien à l'accès à une vie sociale (activités, sport...). Le CCAS sera aussi porteur de nouveaux projets autour de la mobilité des aînés avec des pistes d'actions diversifiées, notamment l'aide à la création d'une association de chauffeurs solidaires.

L'ensemble des élus du conseil d'administration sont soucieux d'apporter une réponse qualitative aux besoins des administrés et d'accompagner les habitants les plus fragiles. L'équipe et les membres du Conseil d'administration sont attentifs au service de proximité rendu et au travail en réseau avec les partenaires locaux.